



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 03 AVRIL 2017

Date de la convocation : 27 Mars 2017

L'An deux mille dix-sept et le trois du mois de décembre (03.04.2017) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 27 mars 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N°04/2017-12 AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

DELIBERATION N°04/2017-12
AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE
« AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Vu l'instruction comptable M4 auquel est soumis le budget annexe « Aménagement Numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « Aménagement Numérique ».

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe « Aménagement Numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice 2016 suivant (*en euros HT*) :

Excédent de Fonctionnement	1 500,12
Déficit d'Investissement	-44 462,74
Excédent des restes à réaliser 2016	229 906,85
Soit un excédent de financement	185 444,11

Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous (*en euros HT*) :

Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	1 500,12
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté (en section d'investissement)	-44 462,74

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- d'**AFFECTER** les résultats de l'exercice de la manière suivante :
 - o -44 462,74 euros au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
 - o 1 500,12 euros en section de fonctionnement (compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté)

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

05 AVR. 2017

Fait à Montauban, le 05 AVR. 2017

Le Président,
Jean-Philippe BESIERs

et de la publication le

05 AVR. 2017

